PANNEAU OBLIGATOIRE DÉCLARATION DE TRAVAUX FORESTIERS 60X84CM

Panneau obligatoire pour tout chantier forestier, à disposer devant chaque voies d'accès du chantier. Réglementation R. 717-79 alinéa 1.

Cette obligation s'applique au chef d'entreprise pour tout travaux de coupe, débardage, broyage, reboisement, sylviculture...

Plaque alvéolaire en polypropylène blanc avec structure en bâtonnet 3mm. Dimensions 60x84cm pour une bonne lisibilité tout en étant en accord avec la réglementation.

Impression avec couleurs à séchage UV pour une meilleure tenue dans le temps. Résistant aux intempéries et recyclable.

Avec 10 trous pré-percés pour une fixation simple et stable.

Prix dégressif par lot de 10, par lot de 50 et par lot de 100.

À partir de 100 panneaux : personnalisation possible avec votre logo à côté du notre (sans supplément) : nous appeler au (+33)4.75.84.69.40.

LISTE DES TARIFS

RÉF.	DESCRIPTIF	PRIX € HT	UNITÉ
540100	PANNEAU / PANCARTE EN PP POUR DECLARATION DE CHANTIER FORESTIER 60X84CM	**9,90 € HT** **Prix dégressifs !** A PARTIR DE 1 9,90 € 20 8,90 € 50 7,90 € 100 6,90 €	U

Les renseignements techniques, photographies, tarifs sont donnés à titre indicatif et ne sont pas contractuels.